



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Affectation définitive du résultat 2023 sur l'exercice 2024

N°2024_071

Date d'affichage de la liste des délibérations : **25 juin 2024**

Date de transmission en Préfecture : **25 juin 2024**

Date de mise en ligne : **25 juin 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 juin 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Sophie REYSSET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Après avoir voté le compte administratif de la Régie Culturelle autonome de la ville de Brignais, pour l'exercice 2023, il convient de procéder à l'affectation du résultat dudit exercice.

La section de fonctionnement présente un déficit de 7 806.33 €, auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 24 687.18 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégage est donc de 16 880.85 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un déficit de 1 764.79 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 5 598.27 €. Le résultat de la section d'investissement est donc un excédent de 3 833.48 € et sera inscrit en recette au compte 001. Il n'existe pas de report en recettes et dépenses d'investissement.

Ainsi le résultat de fonctionnement 2023 reporté sur l'exercice 2024 atteint 16 880.85 € et sera inscrit en recette au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

RESULTAT RCAVB 2023

RÉALISATIONS 2023 (hors résultat reporté)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	638 057.78	6 941.72
RECETTES	630 251.45	5 176.93
PROJECTION DU RESULTAT 2023	-7 806.33	-1 764.79

RESULTAT REPORTE	24 687.18	5 598.27
RESULTAT CUMULE (hors RAR)	16 880.85	3 833.48

compte 001 en Recettes
d'investissement

RESTE A REALISER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	0	0.00
RECETTES	0	0.00
SOLDE	0	0.00

RESULTAT CUMULE 2023 A AFFECTER	16 880.85 compte 002 en Recettes de Fonctionnement
------------------------------------	---

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 12 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 du budget annexe de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais comme suit :
 - 16 880.85 € en recette au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
 - 3 833.48 € en recette au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jessica DIONISIO

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

